

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ DU MAIRE

Domaine : TRAVAUX TRANSFERT SAPIN 333/CF

De la commune NIEDERBRONN LES BAINS

Vu les articles L 2211-1, L 2212-1, L2212-2 , L 2213-1 et L2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411-8,
Vu la demande formulée le 06/10/2025 par les Services Techniques de la Ville de Niederbronn-les-Bains, Mr Hervé Muller Tél : 0671160718

Considérant qu'il y a lieu dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité de la circulation, de la réglementer à l'intérieur de l'agglomération à l'occasion de travaux,

A R R E T E

Article 1er

En raison des travaux de transfert et d'installation du sapin de Noël de la route de Jaegerthal vers la place de l'Hôtel de Ville le Lundi ~~17~~ 17 Novembre 2025, le stationnement de tous véhicules sera interdit dans la rue du général de gaulle à partir de son intersection avec la route de Jaegerthal jusqu'à l'intersection de la rue Clémenceau.

Article 2

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la Ville "stationnement interdit".

Article 3

Seront considérés comme gênants, au sens de l'article R.417-10 du code de la route, les véhicules en infraction avec les dispositions ci-dessus et pourront faire l'objet d'une mise en fourrière au frais du titulaire du certificat d'immatriculation.

Article 4

Les services de la Police Municipale et de la Gendarmerie sont chargés de faire respecter les dispositions du présent arrêté.

Affiché-Notifié le

Transmis , le

Fait

NIEDERBRONN-LES-BAINS , le 06 octobre 2025

Le Maire



Pour le Maire
l'adjoint délégué

Bruno WALD